

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 janvier 2022

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 17 janvier 2022 à 19 h 30 et enregistrée, tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

Maire - Monsieur Jean-Benoit Létourneau  
District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin  
District No 2 - Monsieur Darrell Paré  
District No 3 - Madame Julie Leblond  
District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré  
District No 5 - Monsieur André Roy  
District No 6 - Monsieur Rénaud Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

#### 1. Ouverture de la séance

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :

3.1 Séance ORDINAIRE du 6 décembre 2021

#### 4. Dossiers en cours

#### 5. Affaires administratives

5.1 Comptes à payer - Décembre 2021

5.2 Service de transport adapté de la région de Thetford

5.3 Appel d'offres - Vérification comptable 2021

5.4 Appel d'offres - Service d'entretien ménager

5.5 Appel d'offres - Honoraires professionnels pour services juridiques

5.6 Appel d'offres - Service de téléphonie

5.7 Adoption du projet de règlement - Taxation 2022

5.8 Soumission système multimédia - Salle du Conseil

#### 6. Correspondance

#### 7. Loisirs et culture

- 7.1 Plateforme d'inscription en ligne pour les loisirs
- 7.2 Application Anekdote
- 7.3 Cabane pour le marqueur au terrain de baseball
- 7.4 Intégration du virement Interac

## 8. Travaux publics

- 8.1 Offre de services professionnels (Aquatech)

## 9. Urbanisme

- 9.1 Avis de motion : Amendement du règlement 221-223 (Poules en milieu urbain)
- 9.2 Adoption des règlements applicables par la SQ (animaux)
- 9.3 Adoption des règlements applicables par la SQ (colportage)

## 10. Incendie

- 10.1 Bilan incendie - Décembre 2021
- 10.2 Résolution - Entente de 20 ans avec Sacré-Cœur-de-Jésus
- 10.3 Acceptation de 3 démissions

## 11. Période de questions

## 12. Prochaine séance

## 13. Levée de la séance

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

22-01-8047

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 décembre 2021

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 décembre 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 décembre 2021.

22-01-8048

**ADOPTÉ**

### 4. DOSSIERS EN COURS

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait le suivi des points et questions mentionnées lors de la séance du 6 décembre 2021 :

- Denis Bergeron : Les honoraires payés dans le dossier de Ginette Couture s'élèvent à 19 482.88 \$ ;

- Lyne Lafontaine : Les honoraires de l'année 2019 au montant de 275 000 \$ inscrit dans le texte du maire sortant étaient liés à principalement aux honoraires relatifs à la poursuite du dossier des inondations en appel, soit 204 000 \$, environ 20 000 \$ dans le dossier de JL Groleau (système de réfrigération de l'aréna), le reste du montant se répartissant pour des honoraires pour un grief, le dossier opposant la municipalité à Giroux Lessard et des dossiers en urbanisme ;
- Contrairement à ce qui fut dit, un tableau avec les salaires de tous les employés a été remis au Conseil ;
- Lyne Lafontaine : Le montant de 57 234.83 \$ approuvé pour les salaires de novembre comprenait les salaires payés pour les semaines finissant les 7,14,21 et 28 novembre pour tous les employés, soit le personnel de bureau, les travaux publics, les loisirs et la brigadière scolaire ;
- André Vachon : Un suivi concernant l'ancienne Maison des Jeunes à savoir si la bâtisse pourrait être utilisée au moins pour la patinoire, des élus se sont rendus sur place pour visiter les lieux et ce dossier sera analysé plus en profondeur ultérieurement ;
- Rénaud Lessard : Les lieux pour les pratiques de hockey mineur se font au prorata des inscriptions dans chaque localité et pour l'ensemble des arénas dans la MRC des Appalaches ;
- Pascal Létourneau : Le Conseil a étudié la possibilité de charger un dépôt pour la location des tables et chaises tel que suggéré et une résolution sera adoptée à cet effet, mais tout cela conditionnelle à ce que des vérifications supplémentaires soient effectuées concernant la cession de ces équipements par le Comité Aréna ;
- Marie-France Létourneau : Contrairement à ce que madame Létourneau a mentionné, il n'est pas obligatoire d'adopter le projet de règlement en même temps que l'avis de motion ;
- Suzanne Dodier : Le montant de 45 000 \$ inscrit dans le communiqué du maire sortant pour la location du loader représente les montants mensuels payés pour la location d'un loader en 2019 pendant la période de réparation du loader appartenant à la municipalité.

Monsieur **Jean-Paul Grondin** nous mentionne qu'il n'a pas eu de réunion et qu'il n'a pas la lettre d'excuse en sa possession.

Monsieur **Darrell Paré** nous entretient sur sa rencontre avec la directrice des loisirs et de la culture et indique que des suivis seront faits. Il mentionne aussi que c'est la fin des locations des bulles familiales à l'aréna en raison du peu de location et que le sujet concernant la cabane de marqueur au terrain de

baseball sera discuté dans un point ultérieur dans la présente assemblée.

Madame **Julie Leblond** nous informe qu'au cours du mois de décembre 2021, le service incendie a reçu 7 appels, dont 5 en lien avec des décarcérations. Pour l'année 2021, le service de sécurité incendie d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus a reçu 67 appels au total. Elle remercie aussi le comité social des pompiers pour l'achat de la remorque.

Madame **Samantha Jalbert-Paré** mentionne que ses rencontres vont débiter cette semaine, dont l'office municipal d'habitation, le comité culturel et la table de développement des communautés.

Monsieur **André Roy** nous entretient sur sa réunion avec la régie intermunicipale. Il mentionne la possibilité de l'Écocentre directement à la régie pour desservir plus de municipalités.

Monsieur **Rénauld Drouin** indique qu'il n'a pas eu de rencontre. Il félicite tous les bénévoles de la Bouquinerie.

## **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **5.1 Comptes à payer - Décembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2021 ont été préparées ;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 236 306,42 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de décembre 2021 au montant de 131 241,84 \$, et un montant de 105 064,58 \$ pour les prélèvements de salaires de décembre 2021.

La Directrice générale donne un résumé des montants plus élevés qui viennent d'être approuvés dans les comptes à payer.

## 5.2 Service de transport adapté de la région de Thetford

Attendu que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport ;

Attendu que Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Attendu que la municipalité d'East Broughton adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2022 ;

Attendu que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2022 au montant de 2,51\$ par habitant, soit pour un nombre de 2 223 habitants pour une contribution totale de 5 579.73 \$, soit versée à T.A.T suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T ;

Attendu que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées par l'organisme mandataire.

En conséquence, il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le représentant de la municipalité d'East Broughton, en tant que membre de T.A.T pour l'année 2022 soit monsieur Darrell Paré.

22-01-8050

ADOPTÉ

## 5.3 Appel d'offres - Vérification comptable 2021

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumissions afin de procéder à un appel d'offres concernant la vérification comptable de l'année 2021.

22-01-8051

ADOPTÉ

## 5.4 Appel d'offres - Service d'entretien ménager

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumissions afin de procéder à un appel d'offres pour des services d'entretien ménager.

22-01-8052

ADOPTÉ

## 5.5 Appel d'offres - Honoraires professionnels pour services juridiques

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumissions afin de procéder à un appel d'offres concernant les honoraires professionnels pour des services juridiques.

22-01-8053

ADOPTÉ

### 5.6 Appel d'offres - Service de téléphonie

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumissions afin de procéder à un appel d'offres pour des services de téléphonie.

22-01-8054

ADOPTÉ

### 5.7 Adoption du projet de règlement - Taxation 2022

Ce dossier sera traité ultérieurement.

### 5.8 Soumission système multimédia - Salle du Conseil

Soumission reçue de Cyber 3D afin d'adapter la salle du Conseil pour la diffusion audiovisuelle en direct et en bonne qualité des séances publiques. Le montant total de la soumission s'élève à 6 236.40 \$ pour les équipements et l'installation.

Il y aura d'autres alternatives évaluées ultérieurement.

## 6. CORRESPONDANCE

**Monsieur Jean-Benoit Létourneau donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

LA MRC des Appalaches nous informe de l'avancement du projet concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour l'ensemble de la MRC. Grâce au comité incendie, la rédaction des objectifs s'achèvera bientôt. Il ne reste que deux éléments à revoir, soit de nouveaux engagements du ministère de la Sécurité publique quant à l'inspection des bâtiments agricoles ainsi que l'optimisation de la sécurité incendie. Au début de l'année 2022, les directeurs généraux, les maires et les directeurs de service de sécurité incendie de l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches seront convoqués pour discuter de ces thèmes et répondre à vos interrogations.

Il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu d'amender la résolution 21-12-8038 afin d'exiger un dépôt de 250 \$ pour location de tables et de chaises, cela étant conditionnel aux vérifications demandées par le comité aréna.

22-01-8055

ADOPTÉ

Grâce au Fonds culturel-scolaire 2021-2022 de la MRC des Appalaches, il y a eu 27 activités culturelles sans les écoles de la région qui ont bénéficié de l'aide financière pour un montant global de 5 330 \$. Le Fonds culturel-scolaire permet de faire découvrir aux élèves tout le talent de nos artistes et de nos organismes locaux tout en stimulant leur éveil culturel et artistique.

En raison de la pandémie et du manque de main d'œuvre, il y a aura une augmentation des tarifs pour l'entretien ménager (entreprise Reno Prévost). Le taux horaire passera de 32.00 \$ de l'heure à 38.50 \$ de l'heure à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

Réception de trois résolutions de Sacré-Cœur-de-Jésus concernant le Service incendie :

- Acceptation de la démission de trois pompiers ;
- Approbation du budget incendie selon les pourcentages établis ;
- Autorisation de signature pour la nouvelle entente intermunicipale du service incendie.

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 Plateforme d'inscription en ligne pour les loisirs**

Attendu que depuis plusieurs années, la municipalité d'East Broughton offre la possibilité aux participants d'activités de sports et loisirs de payer les frais par l'entremise de Qidigo, une plateforme d'inscription et de paiement en ligne ;

Attendu les comparables vérifiés pour des logiciels similaires et avec d'autres intervenants qui utilisent ce type de logiciel ;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu de changer de plateforme d'inscription en ligne et d'autoriser la Directrice des loisirs et de la culture à signer une entente avec Sport Plus.

**22-01-8056**

**ADOPTÉ**

### **7.2 Application Anekdote**

Après avoir pris connaissance de l'offre, il est décidé par le conseil de ne pas adhérer à l'application Anekdote pour 2022.

### **7.3 Cabane pour le marqueur au terrain de baseball**

Attendu la demande du comité du baseball mineur en lien avec la possibilité d'installer une nouvelle cabane du marqueur au terrain de baseball au parc Oasis ;

Attendu que le comité du baseball mineur souhaite avoir une confirmation que le conseil municipal donne son accord afin de construire la cabane à proximité des estrades ;

Attendu que les frais de construction ne sont pas à la charge de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Julie Leblond et résolu d'autoriser le comité du baseball mineur de construire une nouvelle cabane pour le marqueur à proximité du terrain de baseball au parc Oasis.

**22-01-8057**

**ADOPTÉ**

#### 7.4 Intégration du virement Interac

Attendu que depuis plusieurs années, la municipalité d'East Broughton offre la possibilité aux citoyens d'effectuer la location de salles et ainsi que de la glace au Centre des loisirs Desjardins. Certains paient la location en argent comptant ;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu d'accepter les virements Interac pour faciliter les transactions. Le conseil municipal donne mandat à la directrice des loisirs et de la culture d'aviser les locataires que les virements bancaires devront être priorités.

22-01-8058

ADOPTÉ

### 8. TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Offre de services professionnels (Aquatech)

Attendu la réception de la soumission d'Aquatech concernant une offre de services professionnels pour la prise en charge de l'exploitation des installations de pompage et de traitement des eaux usées modifiant l'entente déjà existante ;

En conséquence, il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu d'accepter la soumission d'Aquatech pour un montant forfaitaire annuel de 25 200 \$ applicable pour la réalisation des services détaillés dans la proposition. La facturation sera établie sur une base mensuelle à raison de 1/12 du forfait annuel, soit 12 versements égaux de 2 100,00 \$/mois.

22-01-8059

ADOPTÉ

### 9. URBANISME

#### 9.1 Avis de motion : Amendement du règlement 221-223 (Poules en milieu urbain)

Avis de motion donné par Darrell Paré pour amender le règlement # 221-223 concernant les poules en milieu urbain afin d'augmenter le nombre de poules permises à 4 poules.

#### 9.2 Adoption des règlements applicables par la SQ (animaux)

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU le projet de règlement adopté le 6 décembre dernier ;

ATTENDU les règlements applicables par la SQ concernant le colportage sur le territoire de la Municipalité d'East Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement

2019-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la sûreté du Québec.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal pour consultation.

22-01-8060

ADOPTÉ

### 9.3 Adoption des règlements applicables par la SQ (colportage)

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU le projet de règlement adopté le 6 décembre dernier ;

ATTENDU les règlements applicables par la SQ concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité d'East Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la sûreté du Québec.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal pour consultation.

22-01-8061

ADOPTÉ

## 10. INCENDIE

### 10.1 Bilan incendie - Décembre 2021

Au cours du mois de décembre 2021, le service incendie a reçu 7 appels, dont 5 en lien avec des décarcérations. Pour l'année 2021, le service de sécurité incendie d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus a reçu 67 appels au total.

### 10.2 Résolution - Entente de 20 ans avec Sacré-Cœur-de-Jésus

Attendu qu'il y a lieu de réaliser un projet de construction d'une nouvelle caserne afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens en collaboration avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des contribuables des deux (2) municipalités de conserver en commun les services de sécurité incendie ;

Attendu que les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus (ci-après collectivement désignées « les municipalités propriétaires ») s'unissent et s'engagent à collaborer pour la construction d'une nouvelle caserne (sise au 4278, route 112 à East Broughton) et l'amélioration des services de sécurité incendie ;

Attendu que la présente liera les propriétaires pour une période

de 20 ans à compter de sa signature;

En conséquence, il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente intermunicipale du service incendie en commun avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

**22-01-8062**

**ADOPTÉ**

### **10.3 Acceptation de 3 démissions**

Attendu qu'à la suite de l'information reçue du directeur du service incendie concernant la démission de 3 pompiers ;

Attendu que dans l'entente du service incendie où il est fait mention que les municipalités, d'un commun accord, voient à maintenir en poste les personnes déjà en place ou à l'embauche de nouveaux candidat(es) ;

Attendu que pour le bon fonctionnement, le directeur du service incendie doit aussi aviser les municipalités de toutes démissions ;

En conséquence, il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu d'accepter la démission des pompiers suivants : monsieur Darrell Paré, monsieur Marc-André Cloutier et monsieur Tommy Giguère.

**22-01-8063**

**ADOPTÉ**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux contribuables ont fait parvenir des questions :

1<sup>re</sup> question : Madame Chantal Vachon veut savoir si les recommandations de la Commission municipale sont suivies :

Oui, les recommandations sont suivies et un plan d'action devait d'ailleurs être transmis à la Commission municipale. Des procédures sont déjà en place et un suivi sera fait par la Commission dans 3 ans.

2<sup>e</sup> question : Madame Lucie Thivierge veut connaître les réponses relatives à 2 bâtiments municipaux :

Le maire répond que concernant l'ancienne Maison des jeunes, elle fût visitée et une décision sera prise ultérieurement.

## **12. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 7 février 2022 à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 01.

22-01-8064

**ADOPTÉ**

---

Jean-Benoit Létourneau, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et  
secr. trésorière